

Les effets de la loi Fillon de 2003

dans l'éducation nationale

Conséquences de réforme Fillon

En 2003, il y a eu une nette augmentation des départs en retraite dans toutes les catégories.

Des femmes ont anticipé leur départ après avoir pris connaissance d'un durcissement des conditions d'obtention de la bonification de durée des services d'un an par enfant. D'autres ont voulu éviter les effets de la décote qui se met en place en janvier 2006. De 0,125% par trimestre manquant en 2006, elle doit passer à 1,25% en 2015. Elle sert à réduire la pension (30% des enseignants du premier degré touchés par la décote en 2007), elle risque aussi de nous empêcher de partir avant d'avoir atteint l'âge limite (âge auquel la décote ne s'applique plus... 63 ans en 2012).

En moyenne sur l'ensemble des départs en retraite du secteur, l'âge de départ a augmenté d'un an entre 2000 et 2007. Dans ce cadre, la retraite à 55 ans pour celles et ceux ayant exercé 15 ans comme instituteur(trice) devient un souvenir... Les années d'études font que la retraite à 60 ans apparaît souvent comme une fiction. 60 ans reste pourtant un repère important, c'est à partir de là que s'évalue l'âge limite.

Les effets du projet de réforme en cours

Si l'âge de la retraite recule, l'âge limite recule et les possibilités d'obtenir une pension complète s'amenuisent. Autre point d'affrontement, le gouvernement voudrait imposer la référence aux 25 meilleures années comme dans le privé et casser la référence aux 6 derniers mois comme base de calcul des pensions. Dans un secteur

qui a beaucoup recruté dans les années 80, la casse des retraites provoquerait une paupérisation réelle.

Il est donc important de militer pour la validation des périodes de chômage et d'étude dès l'âge de 18 ans et pour la suppression de toutes les décotes.



Le syndicat ne vit que des cotisations. Adhérez, réadhérez !

Bulletin d'adhésion 2009 - 2010

Nom : Prénom :

Actif(ve) Retraité(e)

Temps complet Temps partiel

Quotité :

Grade précis (ex : PE, Instit., PLP, contractuel-le, certifié-e, stagiaire, ASEN, Administratif...)

Adresse personnelle :

.....

Tél. :

Adresse de l'établissement :

.....

Montant de la cotisation annuelle :

Mode de paiement : chèque à l'ordre de Sud Education 29

Je souhaite recevoir des informations régulièrement par mail

Mon mail :@.....

J'accepte d'être le/la correspondant/e de SUD éducation 29

dans mon établissement (pour les collèges ou lycées) :

SUD éducation 29 pourra utiliser ces renseignements pour m'adresser ses publications. Je demande à SUD éducation 29 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant à SUD éducation 29.

Date : Signature

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle
- de 600 €	6 €
+ de 600 €	15 €
+ de 750 €	27 €
+ de 900 €	45 €
+ de 1000 €	54 €
+ de 1100 €	64 €
+ de 1200 €	75 €
+ de 1300 €	88,5 €
+ de 1400 €	102 €
+ de 1500 €	117 €
+ de 1600 €	135 €
+ de 1700 €	153 €
+ de 1800 €	174 €
+ de 1900 €	192 €
+ de 2000 €	210 €
+ de 2100 €	230 €
+ de 2200 €	251 €
+ de 2300 €	272 €
+ de 2400 €	293 €
+ de 2500 €	315 €
+ de 2600 €	340 €
+ de 2700 €	364 €
+ de 2800 €	390 €
+ de 2900 €	416 €
+ de 3000 €	443 €
+ de 3100 €	472 €
+ de 3200 €	500 €
+ de 3300 €	530 €
+ de 3400 €	561 €
+ de 3500 €	593 €

Paiement en 3 fois possible, contacter la trésorière

Dispensé de timbrage Brest CTC déposé le 02/04/2010



2, rue Amiral Nielly 29200 Brest

Union Syndicale Solidaires

Brest 2 Rue Amiral Nielly ☎ 02 98 05 12 93. Quimper 33 Av.de la Libération, ☎ 02 98 53 04 16, sud.education29@laposte.net Permanences à Quimper et à Brest, les mardis et jeudis, vendredi visitez notre site : <http://sudeducation29.infini.fr/>

Après le 23 mars qu'est ce qu'on fait ensuite ?

La journée de grève 23 mars fut un succès. 700.000 manifestants dans toute la France. Mais si ça devait être encore une grève d'un jour, cela ne servirait à rien ! On le voit bien par rapport à l'année passée avec cet enchaînement très éloigné de dates. Ca ne peut fonctionner que si les syndicats donnent des perspectives aux grévistes ! ...

Même si ce n'est pas la fin d'une politique, le sarkozysme triomphant, omniprésent, arrogant vient de prendre une claque lors des élections régionales. L'accumulation de mesures pour les riches, de contre-réformes en tout genre (justice, santé, éducation, RGPP, La Poste...), la suppression de dizaines de milliers d'emplois dans la fonction publique, le débat nauséabond sur «l'identité nationale», toutes mesures soutenues sans faille par le Medef, ont fait déborder le vase.

Face à un pouvoir considérablement affaibli le mouvement social se doit de reprendre l'initiative. Oui depuis de nombreuses années nous avons eu du mal à mobiliser et surtout à obtenir des résultats significatifs qui auraient permis d'amplifier nos actions pour satisfaire les revendications.

Face aux puissances d'argent du Medef relayées par le gouvernement les salariés, chômeurs, retraités doivent prendre conscience de leur force : les mobilisations du 23 mars ont exprimé un espoir renaissant. Nous y avons retrouvé des collègues

qui ne se mettaient plus en grève depuis plusieurs années. Il n'y a pas de fatalité à la régression sociale !

Dans de nombreux départements, notamment en région parisienne, les enseignants se sont mobilisés pendant des semaines sur le manque de moyens et l'aggravation de nos conditions de travail et ils étaient encore nombreux le 23 mars dans la rue.

L'heure est maintenant à l'amplification du mouvement !

La contre-réforme des retraites, qui restera pour Sarkozy le projet phare de 2010, peut être contré dans le contexte actuel. Une bataille intersyndicale unitaire durable doit s'engager dès aujourd'hui. SUD Éducation avec les autres syndicats de Solidaires y prendra toute sa part.

Il faut vraiment s'y mettre tous ensemble !

Aujourd'hui, nous pouvons empêcher le gouvernement de mettre en œuvre la réforme des retraites !

Carte scolaire 2010 : on dôsosse le mammouth

La carte scolaire publiée après les élections : un déni de démocratie de la part de l'IA

L'Inspectrice d'académie a attendu le lendemain des élections pour faire connaître ses intentions d'ouverture et de fermeture de classe dans le département. En procédant ainsi, elle a privé les électeurs de pouvoir juger des conséquences de la politique gouvernementale en cours; or, les fermetures de classes ne relèvent pas du fait du prince et l'Inspectrice d'académie n'est pas au-dessus de la démocratie : elle a des comptes à rendre aux électeurs et aux usagers du service public. De plus, le délai entre la parution de la Carte Scolaire et la tenue du CTPD (Comité Technique Paritaire Départemental) étant très court, il ne laissait que peu de temps aux écoles, parents, enseignants et syndicats pour en prendre connaissance et manifester leur désaccord. Les organisations syndicales enseignantes ont donc décidé de boycotter cette instance, convoquée le 29 mars dernier par l'Inspectrice d'académie, pour dénoncer le calendrier imposé.

Par contre, elles ont siégé au CDEN (Comité Départemental de l'Education nationale) pour alerter les élus locaux sur le projet de carte scolaire 2010 qui laisse apparaître des changements inquiétants. En effet, les choix budgétaires nationaux, qui consistent en la diminution impressionnante des crédits destinés aux services

publics en général, ont des conséquences dans les écoles de notre département. Au menu l'année prochaine, fermetures de CLIS, transformation de postes de remplaçants en décharges de direction (c'est cet hiver qu'on va trinquer quand des classes se retrouveront sans remplaçant), classes à plus de trente élèves et regroupements d'écoles...

Regroupements d'écoles = fermeture de classe dans un an ou deux

On sait que chaque regroupement d'écoles est toujours suivi à court terme par une fermeture de classe. Quand une école élémentaire et une école maternelle sont regroupées, ça devient un contresens pédagogique si :

- Les effectifs de l'école deviennent trop importants, et il y a plusieurs cas dans le département. Le regroupement prévu à l'école Jacques Prévert de Lesneven créerait un établissement scolaire primaire de plus de 500 élèves, plus que le collège voisin !

- Le regroupement entraîne une perte de poste(s).

- Les locaux sont distincts et parfois éloignés l'un de l'autre.

Que vont devenir les enfants de CLIS ?

Concernant les fermetures de CLIS, nous sommes très inquiets du devenir des enfants de CLIS si l'Inspection Académique ferme leur classe. Ils se

retrouveront dans une classe ordinaire, avec un effectif beaucoup plus important. Ils seront probablement accompagnés mais par une personne non formée et précaire (AVS) au lieu d'être en classe avec des enseignants spécialisés et d'autres personnels qualifiés (psychologues, psychomotriciens, éducateurs, ...). Leur situation de handicap était bien mieux prise en compte dans ces dispositifs adaptés. L'intégration à tout prix est-elle vraiment le bon choix pour ces élèves à besoins spécifiques ? On a plutôt le sentiment très désagréable que ce n'est pas l'intérêt de l'enfant mais l'économie des postes en jeu qui a présidé à ces choix.

Et les enfants du voyage ?

Sans compter les fermetures des CLAD, classes d'accueil des enfants du voyage à l'école Jacques Prévert à Brest, et à l'école Hénensal à Guipavas.

La transformation des postes d'enseignants en postes de maître-ressources masque la fermeture de ces classes passerelles qui permettent aux enfants du voyage qui n'ont pas fréquenté (ou trop peu) la maternelle, de s'intégrer à l'école à leur rythme. C'est aussi une structure qui soutient

les enfants du voyage intégrés quand l'écart devient trop important pour eux ! Leur avenir, sans ces structures, ne sera pas "rose".

Encore moins de remplaçant(es)

La carte scolaire prévoit la suppression de 12 postes de remplaçants supplémentaires, alors que les problèmes de remplacement des enseignants absents s'accroissent d'année en année.

Sud Education dénonce ces choix purement budgétaires faits aux dépens des élèves, de leurs parents et de la qualité du service public d'Education Nationale, ainsi que la méthode employée par l'IA pour appliquer en force la politique gouvernementale.



A pied, la nage ou en vélo ?

Tous les itinérants dans la même galère !

Les enseignants du collège des îles du Ponant en colère

Ils attendent depuis la rentrée de septembre le remboursement de leurs frais de déplacements. Certains collègues se rendent sur plusieurs îles chaque semaine, les frais pouvant atteindre jusqu'à 800 euros par mois !! 16 collègues sont concernés sur les 30 professeurs travaillant dans les îles. Il faut savoir que les personnels vacataires, quant à eux, du fait de leur statut, ne peuvent même pas prétendre à ces remboursements ! Le système rame depuis la nouvelle procédure informatique appelée Ulysse, mise en place à la rentrée. L'inquiétude grandit, l'Administration contactée promet pourtant de débloquer la situation...

Mais les mois passent et la colère monte : les collègues qui en ont assez (et on les comprend) promettent de durcir le ton et d'entamer des actions spectaculaires

s'ils n'obtiennent pas enfin ce qui leur est dû.

Quand ils seront vraiment à sec et en auront assez de ramer, faudra-t-il qu'ils se rendent à la nage sur leur lieu de travail ? L'Administration va-t-elle encore longtemps les mener en bateau ?

Et le sort des autres itinérants ?

Pour ce qui est enseignants du Rased, des itinérants langues, des eatice, des conseillers pédagogiques, des maîtres-référents... la situation est la même. Pour la plupart de ces collègues aucun versement n'a été fait depuis le mois de mars 2009 !

C'est comme si on demandait à un facteur d'aller distribuer son courrier avec sa voiture personnelle sans aucun remboursement de carburant.

Pour montrer leur mécontentement, ces collègues ont défilé symboliquement à vélo devant l'Inspection

Académique à Quimper le mercredi 24 mars.

Jusqu'à quand l'Administration va-t-elle continuer à traiter le personnel avec un tel mépris et si peu de reconnaissance pour le travail effectué ?

Il est bien dommage que l'IA ne prenne pas pour exemple le remboursement des frais de déplacements des élus syndicaux, dont ceux de SUD éducation, qui sont toujours remboursés rubis sur l'ongle et qui n'ont besoin ni vélo ni palmes (académiques) pour se rendre en commission paritaire.

Et si l'ensemble des itinérants décidait de ne plus rouler du tout ?

SUD éducation apporte son soutien à ces collègues lésés et les aidera dans leurs démarches, afin qu'ils obtiennent enfin réparation.

Transformation des STI en STI !

Bien plus qu'un changement de nom !

Les filières STI (Sciences et Techniques Industrielles) se transforment en STI (Sciences et Techniques de l'Ingénieur). Ce changement de nom n'est pas innocent.

Le point le plus marquant de la réforme envisagée est la réduction considérable de l'horaire proposé aux élèves dans les matières technologiques, (-25% en première et -20% en terminale). Cette filière permettait la réussite d'élèves moins à l'aise en enseignement général et qui savaient montrer leurs qualités au travers d'un enseignement technique exigeant. Ces enseignements leur apportaient de

réels atouts pour s'engager dans des BTS ou DUT, lesquels les portaient avec succès vers l'emploi ou des filières plus longues. C'est ce choix d'un enseignement théorique solide trouvant des applications immédiates qui a permis à la filière STI de continuer jusqu'à aujourd'hui à jouer son rôle d'ascenseur social. Cette réforme provoquera un détournement de certains élèves vers les filières professionnelles qui de ce fait ne pourront accueillir ceux qui les empruntent actuellement. Ces derniers se verront-ils proposer l'apprentissage comme solution miracle ?

Prime Evaluations CM2

"Je refuse"

Les enseignants de l'école publique de Pleyber-Christ n'ont pas souhaité partager la prime Evaluations CM2 qu'ils qualifient "d'injuste, infamante, injustifiée et source de tensions dans les écoles".

Ils ont donc collectivement décidé de reverser l'intégralité du montant de la prime à Sud Education 29. L'enseignant du CM2 explique ainsi cette décision.

"... Au mois de novembre, en tant qu'institut de CM2, j'ai touché la prime pour avoir fait passer les évaluations CM2 l'an dernier.

Etant donné que :

- Ces évaluations sont pour le moins aberrantes...

- La prime qui y est associée est injuste, infamante, injustifiée et source de tensions dans les écoles.

- Je n'ai pas fait passer ces évaluations dans leur totalité, je n'ai pas fait remonter les résultats.

- Les parents d'élèves de ma classe ont refusé que je les fasse passer à leurs enfants et l'ont fait savoir publiquement à mon IEN.

je refuse cette prime.

Nous en avons discuté entre collègues, les positions sont partagées et nous ne sommes pas tous d'accord sur ce que nous devons faire de cette prime.

Nous avons essayé de la partager entre nous mais certains collègues ont refusé [...]

C'est pourquoi vous recevrez prochainement un chèque de 340 euros (montant net de cette prime) qui participera au financement de Sud Education. [...]

Vous pouvez également diffuser de mail afin de montrer notre désaccord lié à ce genre de pratiques indignes du service public d'éducation.

Je n'ai pas envie d'être un mercenaire, ce n'est pas mon boulot et j'ai vraiment autre chose à faire.

Je vous en souhaite bonne réception et j'espère que vous en ferez bon usage. "

Nous saluons le courage de cette équipe d'enseignants qui est allée jusqu'au bout de son refus des évaluations CM2 -que Sud Education dénonce depuis leur mise en place- en refusant cette prime susceptible de créer division et malaise au sein des écoles.

Enfin, nous remercions ces enseignants de la confiance témoignée et les assurons que nous utiliserons au mieux cet argent pour soutenir des actions de luttes.